

CHEMINEMENT CLINIQUE : LES PROCÉDURES

- Recrutement de la clientèle ayant un médecin de famille en provenance de :
 - Cabinets de médecins de 1^{re} ligne;
 - Groupe de médecine familiale (GMF);
 - Médecins du secteur CLSC;
 - soutien à domicile;
 - soins médicaux courants;
 - clinique pour jeunes adultes;
 - clinique des voyageurs;
 - Urgence.
- Référence médicale
 - Le médecin requérant doit compléter le formulaire requête «Demande de service à l'Accueil clinique» :
 - Priorité (subaiguë : prise en charge selon les algorithmes décisionnels);
 - Renseignements cliniques pertinents;
 - L'inscription du numéro, nom du protocole et du diagnostic;
 - Nom du médecin requérant;
 - Nom de la clinique du médecin requérant ;
 - Si l'utilisateur a été référé par un urgentologue, ce dernier doit s'assurer que l'utilisateur a un médecin de famille. Le nom et les coordonnées de ce médecin de famille doivent être bien inscrits sur la requête. L'urgentologue doit signer la requête de son nom.
- Acheminement de la demande de consultation du médecin requérant à l'Accueil clinique selon les étapes suivantes :

Le médecin requérant télécopie le formulaire de requête à l'Accueil clinique.
- Évaluation par l'infirmière des informations inscrites sur la demande de consultation :
 - Valide l'admissibilité de la référence à l'Accueil clinique en fonction des critères d'inclusion et d'exclusion;
 - Si non admissible, avise le médecin requérant. Si impossible à rejoindre, avise le médecin responsable de la gestion de l'Accueil clinique;
 - Lorsque l'utilisateur est refusé à l'Accueil clinique (parce qu'il ne répond pas aux critères), une télécopie et un appel seront retournés au médecin requérant dans les plus brefs délais ou à l'urgentologue qui sera informé de la situation.
 - Si la requête est en provenance d'un urgentologue, il valide le nom du médecin de famille de l'utilisateur et avise ce dernier par télécopie que son client est à l'Accueil clinique. Il avise aussi par téléphone la secrétaire de ce médecin.

- Vérification du dossier de l'utilisateur:
 - Détermine la validité des examens paracliniques (épreuves sanguines ou autres) faits antérieurement selon les ordonnances collectives établies à l'Accueil clinique;
 - Note les antécédents médicaux et chirurgicaux à la collecte de données;
- Planification et initiation de l'ordonnance collective établie à l'Accueil clinique :
 - Enregistre dans le dossier les examens paracliniques et les consultations correspondant à l'ordonnance collective établie selon l'algorithme des diagnostics et symptômes;
 - Planifie les examens paracliniques et consultations déterminés par l'ordonnance collective à l'Accueil clinique;
 - Organise les traitements selon l'ordonnance individuelle, le cas échéant, du médecin requérant;
- Collecte de données de l'infirmière à l'Accueil clinique (téléphonique ou en personne):
 - Complète la collecte de données de l'Accueil clinique : les renseignements généraux et l'évaluation de la maladie actuelle;
 - Évalue sommairement l'état de santé selon la collecte des données;
 - Analyse, révise et ajuste le plan d'intervention selon l'ordonnance collective établie;
 - Informe l'utilisateur sur le cheminement de l'Accueil clinique;
 - Obtient le profil pharmaceutique de la pharmacie communautaire.
- Rencontre de l'infirmière avec le patient à l'Accueil clinique :
 - Finalise la collecte de données de l'Accueil clinique;
 - Analyse et révise le plan d'intervention selon l'évaluation de l'utilisateur, l'ordonnance collective ou, le cas échéant, l'ordonnance individuelle du médecin requérant;
 - Ajuste le plan d'intervention en collaboration avec le médecin requérant ou, dans le cas d'une ordonnance individuelle, avec le médecin spécialiste concerné ou réfère à l'urgence.
- Informe l'utilisateur du rôle de l'infirmière à l'Accueil clinique comme personne de référence au cours du cheminement clinique et du rôle des autres professionnels impliqués.
- Oriente l'utilisateur vers les différents services : plateau diagnostique, consultants ou vers la médecine de jour pour une surveillance clinique ou l'administration de traitements par le personnel infirmier de l'équipe des services ambulatoires.
- Suivi de l'utilisateur :
 - L'infirmière à l'Accueil clinique :
 - Vérifie les résultats d'examens paracliniques programmés et communique avec le médecin requérant si :
 - ✓ Apparition de contre-indication;
 - ✓ Si exclu du suivi de l'Accueil clinique et référé à l'urgence.

- Revoit l'usager après la consultation avec le spécialiste pour vérifier et planifier les ordonnances du consultant tel que congé, traitement, consultations ou autres examens;
- Demande, pour le médecin requérant, une copie des examens ajoutés par les spécialistes en cours d'investigation;
- Achemine les résultats et consultations au bureau du médecin requérant

